



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°50 du 25 mars 2020

Direction des relations avec les collectivités

Arrêté n°2020-I-424 portant délégation de signature du préfet de département à M. Cyril VANROYE, Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales



PRÉFET DE L'HERAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
PÔLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL

INTERMINISTERIEL

ARRETE n° 2020-I-424
portant délégation de signature du préfet de département
à M. Cyril VANROYE,
Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales

Le préfet de l'Hérault,
Officier dans l'ordre national du Mérite
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensemble de véhicules comportant plus d'une remorque ;

VU le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 17 juillet 2019 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 12 janvier 2010 modifié relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 26 février 2020, nommant M. Cyril VANROYE, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, à compter du 9 mars 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, pour signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur :

- l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels,
- l'instruction des demandes de dérogations préfectorales individuelles à titre temporaire qui peuvent être accordées pour les déplacements mentionnés à l'article 5.II de l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge à certaines périodes.

Article 2 :

En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, M. Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, pourra déléguer la signature des actes mentionnés à l'article 1 aux agents placés sous son autorité par décision qui sera transmise à la préfecture pour parution au recueil des actes administratifs.

Article 3 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault et le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 25 mars 2020

Le Préfet,

SIGNE

Jacques WITKOWSKI